

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRADELLES**

Date de convocation : 12/01/2023
Nombre de membres
du Conseil : 13
en exercice : 13
ayant pris part à la délibération : 12

Séance du 16 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le seize janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire

Présents : MM(Mmes) ANGLADE Patrick, ASSENS Jean-François, FERET Stéphanie, FORESTIER Guillaume, LYOTARD Elisabeth, REPETTI Christine, RIEU Bernard, ROLLAND Raphaël

Représentés : M(Mme) LACAZE Olivier, ROBERT Aurélie, WICKE Annie

Absente : Mme MACHELART Aglaé

Secrétaire de séance : Elisabeth LYOTARD

Début de la séance : 18 H

Ce Lundi 16 janvier, le Conseil Municipal régulièrement convoqué a débuté la séance par une information sur l'avancée du projet éolien.

Le porteur de projet EDF/Renouvelable a présenté à l'assistance toutes les avancées du dossier. Celui-ci est actuellement en instruction par les services pluriels de l'État. Nous prenons conscience de la rigueur de ces instructions conformes aux réglementations nationales.

Chacun des élus a pu échanger sur des points précis tout en considérant la nécessité d'inscrire ces mêmes délais d'instruction dans le calendrier à venir.

Il ressort le souhait de mettre en place un comité de suivi élargi afin d'anticiper la mise en place des mesures d'accompagnement sur cette année 2023 en partenariat avec le porteur de projet.

Le public présent a pu prendre note de ces informations reprenant le projet avec tout le contexte environnemental et réglementaire d'un tel dossier.

Au terme d'une heure d'échange, le Conseil Municipal a repris l'ordre du jour établi.

Objet : Tarifs gîtes au VVF

Le Conseil Municipal,

FIXE pour l'année 2023 les tarifs du Village Vacances « la Valette » comme suit :

LOCATIONS HORS SAISON (DE SEPTEMBRE A JUIN)

Tarifs à la semaine :

Gîte 4 personnes	250,00 €
Gîte 6 personnes	320,00 €

Tarifs au mois :

Gîte 4 personnes	420,00 €
Gîte 6 personnes	560,00 €

Un supplément chauffage sera appliqué en période hivernale pour un montant de 100,00 €

LOCATIONS EN SAISON (JUILLET ET AOUT)

Gîte 4 personnes	420,00 € la semaine
	840,00 € le mois

Gîte 6 personnes	610,00 € la semaine
	1 230,00 € le mois

Caution à verser :

- 100 Euros pour la location à la semaine
- 1 mois de loyer pour la location mensuelle

Possibilité service ménage = 50 €

La réduction de 20% ne sera plus applicable aux bénéficiaires du CCAS EDF, aux Comités d'Entreprises ainsi qu'aux personnes louant 3 gîtes et plus.

Validé à l'unanimité

Objet : Tarifs gîtes communaux

Le Conseil Municipal,

FIXE pour l'année 2023 le tarif des locations mensuelles des gîtes communaux comme suit :

Ces locations font l'objet de la rédaction d'un bail.

		Loyer	Charges Juin à Août	Charges Septembre à Mai
MAIRIE	Studios	220,00 €	70,00 €	130,00 €
	Aubépine	346,00 €	70,00 €	130,00 €
	Les Bories	460,00 €		
	ADMR	150,00 €		
	Maison Forestière	483,00 €		
	LAVE	60,00 €		

CAUTION : 1 mois de loyer

Validé à l'unanimité

Objet : Tarifs piscine et SPA

Le Conseil Municipal,

FIXE les tarifs piscine et SPA pour l'année 2023 comme suit :

Tarifs piscine : mise en place d'une carte de fidélité (10 entrées + 2 entrées gratuites) uniquement valable sur la saison estivale 2023.

Les tickets utilisés seront remis aux intéressés par les hôtesses de caisse de la piscine.

	1 ENTREE
ADULTES	3,50 €
ENFANTS DE MOINS DE 2 ANS	GRATUIT
ENFANTS DE 2 A 14 ANS	
CHOMEURS ETUDIANTS	2,50 €
GROUPES A PARTIR DE 10 PERSONNES	2,50 €
RESIDENTS DU VILLAGE VACANCES	2,50 €
CCAS-EDF	2,50 €
PRADELAINS	2,50 €

Centre de Loisirs de la Communauté de Communes :

Enfants fréquentant la piscine en saison estivale : 1,80 €

Tarifs SPA : 1,50 € toutes les 20 minutes en stipulant toutefois que les enfants âgés de moins de 6 ans devront être obligatoirement accompagnés d'un adulte.

Validé à l'unanimité

Objet : Tarifs camping

Le Conseil Municipal,

FIXE pour l'année 2023 les tarifs camping « Rocher de Grelet » comme suit :

PERSONNES	Adulte	4,00 €
	Enfant de 2 à 14 ans	2,50 €
	Enfant de moins de 2 ans	Gratuit
	Visiteur	2,50 €

LOGEMENT (véhicule + 1 personne)	Tente – caravane etc...	7,00 €
	Camping-car	10,00 €
	Mobil homes	La semaine avec piscine = 380,00 €

BRANCHEMENT ELECTRIQUE	4,00 €
------------------------	--------

- Les emplacements doivent être libérés pour 11 heures, à défaut une journée supplémentaire sera facturée
- Les campeurs séjournant au moins 2 nuits ont l'accès gratuit à la piscine
- Les réservations sont faites sous réserve d'un versement d'arrhes égales à 25 % du prix de la location

Objet : Tarifs vente de boissons et snack - Piscine

Le Conseil Municipal,

FIXE pour l'année 2023 les tarifs des différentes consommations (boissons et snacks) à la piscine comme suit :

	Prix de vente
Magnum	2.50 €
Barre caramel et nuts	1.50 €
Cornetto	1.00 €
Cornetto Chocn ball	2.50 €
Max (Twister – Push Haribo – cola)	2.00 €
Croque-Monsieur	2.50 €
Cheeseburger	1.50 €
Pizza Reine	2.00 €
Pizza Royal	3.00 €
Quiche Lorraine	2.00 €
Boissons	1.50 €
Panini + boisson	5,00 €

Validé à l'unanimité

Objet : Tarifs court de tennis

Le Conseil Municipal,

DECIDE de reconduire pour l'année 2023 la gratuité pour l'utilisation du terrain de tennis pendant la période estivale. Chaque joueur ou groupe pratiquant ce terrain de tennis devra le laisser en bon état d'usage.

Validé à l'unanimité

Objet : Tarifs des salles communales

Le Conseil Municipal,

FIXE pour l'année 2023 les tarifs de location des salles communales comme suit :

Salle des Associations	Salle des Fêtes	
	Tarif unique	(-de 4 h) (+ de 4 h)

Associations		
Communales	GRATUIT	GRATUIT
Extérieures à la Commune	20,00 €	40,00 €

Familles			
Contribuables à Pradelles	65,00 €	65,00 €	130,00 €
Extérieur	130,00 €	130,00 €	260,00 €

Entreprise devant effectuer une vente et locations privées		260,00 €
--	--	----------

Caution : 150 € pour la location de la salle des fêtes et la salle des associations

Forfait: de 30 € pour le ménage

Annulation : versement de 10% du prix de réservation

Inventaire lors de la remise des clés

En cas de manque ou de casse, facturation au prix réel.

Validé à l'unanimité

Objet : Tarifs salle d'animation

Le Conseil Municipal,

FIXE pour l'année 2023 les tarifs de location et les conditions d'utilisation de la salle d'animation qui sera louée uniquement hors période estivale, comme suit :

CONTRIBUABLES A PRADELLES		CONTRIBUABLES EXTERIEURS	
- de 4 H	+ de 4 H	- de 4 H	+ de 4 H
65 €	130 €	100 €	160 €

Caution demandée : 150 €

Pénalités : 50 € pour chauffage ou électricité oublié, salle non propre ou mal rangée

Annulation : Versement de 10 % du prix de réservation

Inventaire lors de la remise et de la restitution des clés

En cas de manque ou de casse facturation au prix réel

Validé à l'unanimité

Objet : Tarifs forains

Le Conseil Municipal,

DECIDE de reconduire le tarif du prix du m2 à 1,00 € pour les emplacements utilisés par les vendeurs ambulants.

Validé à l'unanimité

Objet : Tarifs des droits de place foire et marché

Le Conseil Municipal,

DECIDE de reconduire à l'identique pour l'année 2023 les tarifs des droits de place comme suit :

- ▶ 35 € le prix du droit de place en dehors des jours de foire et marché
- ▶ 35 € le prix du droit de place pour plats à emporter (vente pizzas- fast food))

MAINTIEN la gratuité de droit de place les jours de marché

Validé à l'unanimité

Objet : Utilisation du domaine public par un commerçant hors commune

Le Conseil Municipal,

FIXE pour l'année 2023 le tarif pour l'utilisation d'une partie du domaine public à un commerçant hors commune qui en ferait la demande au tarif de 30 € (forfait) par journée d'utilisation et d'octroyer un droit de place pour une surface limitée à 15 m2 maximum.

Validé à l'unanimité

Objet : Tarifs eau et assainissement

Le Conseil Municipal,

FIXE pour l'année 2023 les tarifs eau et assainissement comme suit :

EAU

- abonnement 35,00 €
- prix au m3 (1^{ère} tranche) 0,60 €
- prix au m3 (2^{ème} tranche au-delà de 150 m3) 0,40 €
- branchement 500,00 €

ASSAINISSEMENT

- abonnement 35,00 €
- prix au m3 (1^{ère} tranche) 0,60 €
- prix au m3 (2^{ème} tranche au-delà de 150 m3) 0,40 €
- branchement 500,00 €

- Compteur à remplacer (gelé ou détérioré) 200,00 €
- Compteur à déplacer à l'extérieur 250,00 €

Validé à l'unanimité

Objet : Bulletin municipal 2022 participation financière des artisans commerçants

Le Conseil Municipal,

DECIDE de reconduire à l'identique pour l'année 2023 le tarif des encarts publicitaires proposés aux artisans commerçants souhaitant figurer dans le bulletin municipal comme suit :

- 80 € pour 60 mm x 30 mm
- 140 € pour 90 mm x 45 mm
- 190 € pour 90 mm x 65 mm
- 260 € pour 190 mm x 65 mm
- 380 € pour 190 mm x 90 mm

Validé à l'unanimité

Objet : Tarifs des concessions au cimetière

Le Conseil Municipal,

DECIDE pour l'année 2023 de reconduire à l'identique les tarifs des concessions cinquantenaires comme suit :

- 1 100,00 € pour un emplacement de 6,16 m² (2,20 m X 2,80 m)
- 550,00 € pour un emplacement de 3,08 m² (1,10 m X 2,80 m)

Concernant les futures acquisitions de concession, et pour des raisons de sécurité, M. le Maire est autorisé d'ajouter au prix de la concession la somme de 308 € correspondant à la pose d'une dalle en béton

Validé à l'unanimité

Objet : Columbarium : tarif des concessions

Le Conseil Municipal,

DECIDE pour l'année 2023 de reconduire à l'identique les dispositions suivantes pour les concessions au columbarium comme suit :

- durée de la concession : 30 ans
- tarif : 700,00 Euros par case

Validé à l'unanimité

Objet : Tarifs d'utilisation du domaine public par les commerçants sédentaires ou non sédentaires

Le Conseil Municipal,

DECIDE pour l'année 2023 de reconduire à l'identique les tarifs d'utilisation du domaine public par les commerçants sédentaires ou non sédentaires comme suit :

- 6,50 Euros/par an et par m² pour les terrasses aménagées
- 3,00 Euros/an et par m² pour les terrasses non aménagées
- 30,00 Euros/an le prix de l'emplacement TAXI
- Indemnité à verser en cas de non-respect de la convention : 2 années de loyer

Validé à l'unanimité

Objet : VVF : tarifs préférentiels aux bénéficiaires du CCAS EDF

Le Conseil Municipal,

DECIDE pour l'année 2023 d'appliquer une minoration de 10 % aux tarifs du Village Vacances « la Valette » comme suit :

LOCATIONS HORS SAISON (DE SEPTEMBRE A JUIN)

Tarifs à la semaine :

Gîte 4 personnes	189,00 €
Gîte 6 personnes	252,00 €

Tarifs au mois :

Gîte 4 personnes	378,00 €
Gîte 6 personnes	504,00 €

Un supplément chauffage sera appliqué en période hivernale pour un montant de 50 €

LOCATIONS EN SAISON (JUILLET ET AOUT)

Gîte 4 personnes	360,00 € la semaine
	711,00 € le mois

Gîte 6 personnes	531,00 € la semaine
	1 062,00 € le mois

Caution à verser :

- 100 €uros pour la location à la semaine
- 1 mois de loyer pour la location mensuelle

Possibilité service ménage = 50 €

Validé à l'unanimité

Objet : Fonds de concours 2021 en accompagnement du fonctionnement piscine

Considérant la mise en attente de ce fonds de concours pour la saison 2021,

Considérant qu'il y a lieu de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes à hauteur de 10 000 €uros,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à solliciter la Communauté de Communes du Pays de Cayres Pradelles pour l'octroi d'un fonds de concours à hauteur de 10 000 € (identique aux années précédentes).

Validé à l'unanimité

Objet : Plantation de deux arbres parking Route de St Etienne du Vigan

Considérant le besoin de sécuriser le carrefour,

Considérant le stationnement gênant de véhicules de grande dimension (bus),

Afin de permettre un stationnement valorisé et sécurisé sur ce parking,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à procéder à l'aménagement du parking Route de St Etienne du Vigan par la plantation de deux arbres ceci afin de l'agrémenter et de limiter le stationnement.

Validé à l'unanimité

Informations diverses et questions diverses

- Désignation correspondant incendie et secours à la demande de la Préfecture de la Haute-Loire : Raphaël ROLLAND aura en charge cette mission.

- Réception de déclarations d'intention d'aliéner (DIA) sur trois biens : Chemin du Jeu de Mail (AH 412), Bel Horizon (AH 425) et Place du Foirail (AH 190).
La Commune ne souhaitant pas exercer son droit de préemption pour ces biens, ces demandes seront transmises au Président de la Communauté de Communes des Pays de Cayres Pradelles compétent en la matière.

- Courrier adressé à la Communauté de Communes des Pays de Cayres Pradelles pour une demande d'aide financière concernant notre acquisition des bâtiments de l'ESSOR.

- Lecture du courrier adressé au Président de l'Association AFANDP suite aux travaux à la Chapelle Notre Dame.

- Courrier adressé à la SARL Pradelles Loisir pour la fin de convention de mise à disposition sur le domaine public.

- Recensement population : l'INSEE nous a communiqué les derniers chiffres faisant état du recensement 2020 au chiffre de 559 habitants.

Fin de la séance : 20 h 45